

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 5 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cedric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et René LAMBOLEY, Olivier REILLER, Patrice SCHWARTZENTRUBER, **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Marielle BANDELIER à Pierre OSER, Laurent BROCHET à Cedric PERRIN, Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Patrice DUMORTIER à Olivier REILLER, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Fatima KHELIFI à André HELLE, Bernard LIAIS à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 27 mai	Mardi 27 mai	En exercice	41
		Présents	36
		Votants	40

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMMA est désignée.

2014-05-02 B- Service assainissement Non Collectif : Compte de gestion
Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice**

Annexe

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 juin 2014
Et publication ou notification le 24 JUIN 2014

Le Président,


Pour le Président
Le Vice-Président


Le Président,


Pour le Président
Le Vice-Président


60400 - SPANC CCST

Etat II-2
Exercice 2013

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCEDENT : 2012	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SPANC CCST					
Investissement					
Fonctionnement	150,26	0,00	-1 415,71	0,00	-1 265,45
Sous-Total	150,26	0,00	-1 415,71	0,00	-1 265,45
TOTAL III	150,26	0,00	-1 415,71	0,00	-1 265,45
TOTAL I + II + III	150,26	0,00	-1 415,71	0,00	-1 265,45

60400 – SPANC CCST

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	68 610,26	68 610,26
Titres de recettes émis (b)	0,00	51 021,64	51 021,64
Réductions de titres (c)	0,00	4 935,00	4 935,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	46 086,64	46 086,64
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	68 100,00	68 100,00
Mandats émis (f)	0,00	47 502,35	47 502,35
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	47 502,35	47 502,35
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00		0,00
(h - d) Déficit	0,00	1 415,71	1 415,71